



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais de transport

Question écrite n° 48535

Texte de la question

M. Gerard Leonard appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'inquietude exprimee par les artisans taxis concernant un projet de reforme qui reserverait aux seuls vehicules sanitaires legers (VSL) le transport des malades assis, les taxis ne pouvant des lors effectuer que de rares transports pour des motifs « socio-economiques ». Les artisans taxis soulignent que ce projet, qui n'est justifie ni par des considerations medicales ni par des considerations economiques, mettrait en peril l'avenir de leur profession, notamment dans les zones rurales ou une partie importante de leur clientele est constituee par ce type de transport. Il lui demande de bien vouloir lui preciser quelle suite il entend reserver a cette affaire.

Données clés

Auteur : [M. Léonard Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48535

Rubrique : Assurance maladie maternite : prestations

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 782